

Mémorial

du



Memorial

des

Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Mercredi, le 15 juin 1949.

N° 25

Mittwoch, den 15. Juni 1949.

Arrêté ministériel du 31 mai 1949, modifiant l'arrêté ministériel du 29 décembre 1948, fixant les modalités de paiement des subventions gouvernementales pour le beurre.

Le Ministre des Affaires Economiques et de l'Agriculture,

Le Ministre des Finances,

Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 1948, fixant les modalités de paiement des subventions gouvernementales pour le beurre ;

Vu les crédits alloués par l'art. 835 du budget de 1949, pour indemnités compensatoires et subsides de ravitaillement ;

Considérant qu'il y a lieu de répartir les subsides entre les divers produits à subventionner, en tenant compte tant de la production normale que des besoins normaux du pays ;

Considérant qu'il est indiqué d'utiliser les subsides pour les produits laitiers tant pour le paiement des subventions courantes aux producteurs par unité du produit livrée au marché, que pour la couverture des frais et risques d'opérations collectives à effectuer dans l'intérêt de l'équilibre saisonnier du marché ;

Considérant que dans ces conditions il y a lieu d'adapter le montant des subventions courantes, fixées par l'arrêté ministériel du 29 décembre 1948, à la nécessité de constituer un fonds de compensation destiné à couvrir ces opérations collectives ;

Arrêtent :

Art. 1^{er}. L'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 décembre 1948, fixant les modalités de paiement des subventions gouvernementales pour le beurre, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Le montant de la subvention gouvernementale à payer pour le beurre pendant la saison estivale, allant du 1^{er} mai au 30 septembre 1949, est fixé comme suit, compte tenu des prix de vente en vigueur fixés par l'Office des Prix et de la qualité constatée par les expertises officielles du beurre :

Beurre de marque Rose pasteurisé :	15 fr. par kg de beurre ;
Beurre de marque Rose :	13 fr. par kg de beurre ;
Beurre de laiterie :	10 fr. par kg de beurre ;
Beurre de ferme	5 fr. par kg de beurre.

Nonobstant la réglementation de la marque du beurre, le taux des subventions à allouer au cours d'un mois déterminé est fixé d'après le résultat de l'expertise officielle à laquelle il a été procédé au cours du mois, et à défaut de cette expertise, d'après celle du mois précédent.

Les montants ci-devant s'entendent pour une marchandise saine et loyale, ne renfermant pas plus de 17% d'eau. Pour toute teneur en eau supérieure à 17%, les montants fixés seront diminués de 0,50 fr. par pourcent.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.
Luxembourg, le 31 mai 1949.

*Le Ministre des Affaires Economiques
et de l'Agriculture*
Aloyse Hentgen.
Le Ministre des Finances,
Pierre Dupong.

Arrêté ministériel du 31 mai 1949 fixant le programme de l'examen d'admission aux écoles normales.

Le Ministre de l'Education Nationale,

Vu l'art. 89 de la loi du 10 août 1912 sur l'organisation de l'enseignement primaire;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mai 1947 fixant le programme de l'examen d'admission aux écoles normales ;

Arrête :

Art. 1^{er}. A partir de la session précédant l'année scolaire 1949/50 le programme de l'examen d'admission aux écoles normales comprendra les matières énumérées à l'annexe du présent arrêté. L'arrêté du 12 mai 1947 est abrogé à partir de la même session.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial* et au *Courrier des Ecoles*.

Luxembourg, le 31 mai 1949.

Le Ministre de l'Education Nationale,
Pierre Frieden.

ANNEXE.

PROGRAMME DE L'EXAMEN D'ADMISSION AUX ÉCOLES NORMALES.

I. — Doctrine chrétienne.

A) *Liturgik* : Handbuch : Liturgik von Dr. Joseph Matt. (Anhang der Kirchengeschichte von Villiger.)

1) Das christliche Gotteshaus, S. 193-194.

2) Die altchristliche Basilika, S. 194-195.

3) Die Baustile : romanischer
gotischer
Renaissance
barock-rokoko
Kirchenbau der Gegenwart. } S. 197-208.

4) Das Kirchenjahr : Begriff, Zweck, Sonntage, Fest- und Fasttage, Gliederung, S. 213-215.

5) Die Feste und Zeiten : Advent, Weihnachten, Epiphanie, Fastenzeit, Karwoche, Ostern, Pfingsten, Herz-Jesu-Fest, Christkönigsfest.

6) Liturgische Farben, S. 235.

7) Die heilige Taufe, S. 237-238.

8) Die heilige Messe, S. 243-249.

B) *Bibel*:

N° 39 : Verheissung des Himmelsbrotes.

42 : Verheissung des Oberhirtenamtes.

43 : Der barmherzige Samaritan:

56 : Das Gleichnis vom verlorenen Sohn ;

61 : Der Pharisäer und der Zöllner ;

- 63 : Der reiche Jüngling ;
 76 : Einsetzung des hl. Altarssakramentes ;
 81 : Die Auferstehung Jesu ;
 84 : Jesus erscheint im Saale zu Jerusalem ;
 85 : Jesus macht den Petrus zum Oberhirten der Kirche.

II. — Français.

- a) Reproduction ;
 b) Traduction portant sur la lexicologie en général, l'accord de l'attribut, l'emploi des modes et des temps, les règles élémentaires sur l'accord des participes.
 Manuel : Goedert ou Kampmann, Grammaire de la langue française.

III. — Allemand.

Rédaction sur un sujet à libre invention. — Cette rédaction servira en même temps d'épreuve grammaticale.

IV. — Mathématiques.

1) Pour l'école normale d'instituteurs.

Algèbre :

Nombres positifs et négatifs. Addition, Soustraction, Parenthèses. Multiplication $(a+b)^2$, $(a+b)(a-b)$, $(a+b)^3$, $(a-b)^3$. Division à l'exception des divisions binômes. Equations simples à 1 et 2 inconnues. Problèmes simples. Racine carrée des nombres.

Manuel recommandé : M. J. Schons. *Éléments d'algèbre*, 1^{er} livre (La Procure, Namur).

Géométrie:

Définition. Angles. Cercle (1^{re} partie). Mesure des angles. Propriétés remarquables de quelques angles. Théorie des parallèles. Relations entre les angles d'un triangle. Angles à côtés parallèles et perpendiculaires. Relations entre les côtés et les angles d'un triangle. Etude des lieux géométriques ; cercle de Thalès ; médiane et bissectrice. Constructions fondamentales. Égalité des triangles.

Manuel recommandé : P. Klaess. *Éléments de géométrie plane*, 1^{re} partie.

2) Pour l'école normale d'institutrices.

Arithmétique :

- 1) Les 4 opérations fondamentales sur les nombres entiers et décimaux. Problèmes.
- 2) Les caractères de divisibilité par 2, 5, 4, 25, 8, 125, 3 et 9 sans démonstration. Problèmes.
- 3) Les nombres premiers ; décomposition d'un nombre en facteurs premiers. Problèmes.
- 4) Recherche du p.p.c.d. et du p.p.c.m. de 2 ou de plusieurs nombres. Problèmes.
- 5) Les fractions ordinaires. Simplification et réduction au même dénominateur. Opérations sur les Fractions. Addition, soustraction, multiplication et division. Problèmes.
- 6) Calcul de l'intérêt. Problèmes. Quatre cas principaux. Capital primitif. Capitaux dans un rapport donné. Problèmes.
- 7) Mesures de longueur, de surface, de volume, de poids, de capacité. Problèmes.
- 8) Mesures des aires : rectangle, carré, triangle, trapèze, cercle.
- 9) Densité : poids, volume, densité ; rapports entre ces trois grandeurs.

Manuel recommandé : Mortreux, *Arithmétique pratique et raisonnée*.

V. — Épreuves orales.

L'épreuve orale prévue pour les langues française et allemande comprendra la lecture expressive d'un texte à la portée de l'élève, un compte-rendu de ce texte ainsi que quelques interrogations permettant de constater si l'aspirant resp. l'aspirante a saisi le sens du morceau lu.

Arrêté ministériel du 1^{er} juin 1949, instituant un régime de subsides saisonniers en faveur des producteurs de bovins de boucherie.

*Le Ministredes Affaires Economiques et de l'Agriculture,
Le Ministre des Finances,*

Vu l'arrêté grand-ducal du 28 octobre 1944, concernant le ravitaillement du pays ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 8 novembre 1944, portant création d'un Office des Prix ;

Vu l'article 835 de la loi budgétaire de 1948 ;

Vu le communiqué de l'Office des Prix en date du 25 novembre 1948, fixant les prix du bétail et de la viande ;

Considérant que dans l'intérêt de l'approvisionnement saisonnier en viande bovine, il est indiqué d'allouer des subventions aux producteurs de gros bétail de boucherie ;

Arrêtent :

Art. 1^{er}. A partir du 6 juin 1949, il sera alloué aux producteurs de gros bétail de boucherie pour la viande bovine mise à la disposition du ravitaillement les subsides suivants :

1,25 fr. par 500 gr. de viande provenant d'animaux de la classe AA

1,25 fr. par 500 gr. de viande provenant d'animaux de la classe A.

0,50 fr. par 500 gr. de viande provenant d'animaux de la classe B.

Art. 2. Cette subvention sera payée aux producteurs de bétail par le Service des Subsides sur présentation des certificats d'achat officiels, sur lesquels le prix de vente et la subvention doivent être indiqués séparément.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 1^{er} juin 1949.

*Le Ministre des Affaires Economiques,
et de l'Agriculture*

Aloyse Hentgen.

Le Ministre des Finances,

Pierre Dupong.

Validation des élections pour la Chambre des Employés privés. — Erratum. — Au lieu de *Thomas J.-P.*, employé privé, Cessange, lisez : *Thoma J.-P.*, employé privé, *Luxembourg-Hollerich*, rue de Cessange, 34 (*Mémorial* n° 19 du 13 mai 1949, page 397). — 3 juin 1949.

Avis. — P.T.T. — Une cabine téléphonique publique, qui s'occupe également de l'acceptation et de la remise de télégrammes, a été installée dans la localité de *Brachtenbach*. — 4 juin 1949.

Avis. — Le nombre-indice du coût de la vie, établi conformément à l'arrêté grand-ducal du 30 octobre 1948, a été au 1^{er} mai 1949 de 102,62 par rapport à la base 100 au 1^{er} janvier 1948.

Les indices des 6 derniers mois sont les suivants :

	Indice du mois	Moyenne des 6 derniers mois	
décembre 1948	101,13	101,79	
janvier 1949	102,94	101,91	
février 1949.....	103,98	102,12	
mars 1949	103,04	102,24	
avril 1949	102,51	102,45	
mai 1949.....	102,62	102,70	— 2 juin 1949.

Arrêté ministériel du 1^{er} juin 1949 portant institution de commissions officielles pour les examens de fin d'apprentissage dans l'artisanat.

Le Ministre du Travail, de la Prévoyance sociale et des Mines,

Vu l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 portant révision de la loi du 5 janvier 1929 sur l'apprentissage ;
Vu les propositions de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Travail ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Sont nommés membres des Commissions instituées pour l'examen de fin d'apprentissage dans l'artisanat :

1^o *Commission chargée de procéder aux épreuves de théorie générale:*

MM. *Weydert* Joseph, professeur à l'École d'Artisans, Luxembourg;

Dieschbourg Camille, professeur à l'École d'Artisans, Luxembourg;

Schockmel Léon, professeur de sciences commerciales à l'École professionnelle de l'Etat, Esch-Alz. ;

Wagner François, instituteur d'enseignement général à l'École professionnelle de l'Etat, Esch-sur-Alzette ;

Rollinger Raymond, secrétaire général de la Fédération des Artisans, Luxembourg.

Membre suppléant : M. *Hoffmann* Alphonse, professeur à l'École d'Artisans.

2^o *Commissions chargées de procéder aux épreuves de théorie et de pratique professionnelles dans les métiers de :*

Coiffeur :

Président : M. *Fritsch* Edy, maître-coiffeur, Differdange, Grand' rue ;

Membres : M. *Zuang* François, maître-coiffeur, Dudelange, rue de la gare ;

M. *Kaesch* Nicolas, maître-coiffeur, Luxembourg, rue Willibrord ;

Suppléant : M. *Muller* Jean, maître-coiffeur, chargé de cours professionnels, Diekirch, rue St. Antoine, 16.

Coiffeuse :

Président : M. *Fritsch* Alphonse, maître-coiffeur p. D., Differdange, rue Goethe ;

Membres : Madame *Steines-Ewen*, maître-coiffeuse, Mersch, rue des héros, 25 ;

Melle *Molitor* Henriette, Luxembourg, rue de Longwy, 17 ;

Suppléant : M. *Serres* Jean, maître-coiffeur p. D., Béranger/Mersch.

Electro-installateur :

Président : M. *Schoos* Jules, maître-électricien, Luxembourg-Gasperich, rue Franklin, 10 ;

Membres : M. *Medinger* Ernest, maître-électricien, Eich, rue d'Eich, 1 ;

M. *Lutty* Pierre, maître-électricien, Luxembourg, rue Pierre Hentges, 76 ;

Suppléant : M. *Schintgen* Michel, maître-électricien, Schifflange, rue Spoo, 3.

Bobineur et électricien d'autos :

Président : M. *Consdorf* J.-P., maître-bobineur, Luxembourg, Avenue de la Fayencerie, 49 ;

Membres : M. *Schoos* Jules, maître-électricien, Luxembourg-Gasperich, rue Franklin, 10 ;

M. *Eischen* Antoine, maître-bobineur, Luxembourg, rue Pierre Krier, 252 ;

Suppléant : M. *Hilger* Adolphe, maître-bobineur, Luxembourg, route de Longwy, 151.

Electricien de radios :

Président : M. *Lessel* Charles, maître-électricien de radios, Luxembourg, rue Aldringer, 19 ;

Membres : M. *Schoos* Jules, maître-électricien de radios, Luxembourg, Gasperich, rue Franklin, 10 ;

M. *Schiltz* Marcel, maître-électricien de radios, Junglinster ;

Suppléant : M. *Elter* Nicolas, maître-électricien de radios, Luxembourg, Avenue de la Liberté, 21.

Cordonnier :

Président : M. *Stecker* Lucien, maître-cordonnier, Ettelbruck, Grand´rue, 92 ;
 Membres : M. *Pastoret* Nicolas (jr.), maître-cordonnier, Eich, route de Muhlenbach, 121 ;
 M. *Heirendt* Joseph, maître-cordonnier, Mamer ;
 Suppléant : M. *Krier* Mathias, maître-cordonnier, Luxembourg, Avenue de l´Arsenal.

Boulangier et boulanger-pâtissier :

Président : M. *Bolmer* Victor, maître-boulangier, Esch-s.-Alzette, Avenue de la gare ;
 Membres : M. *Wenner* Félix, maître-boulangier, Hollerich, rue Beadouin, 45.
 M. *Welter* Pierre, maître-boulangier, Luxembourg, Grand´rue, 73 ;
 Suppléant : M. *Mersch* Henri, maître-boulangier, Esch-s.-Alzette, rue du Brill, 4 ;
 Expert-assesseur : M. *Schmit* Michel, maître-boulangier, chargé de cours professionnels, Luxembourg.

Tailleur :

Président : M. *Neyens* Mathias, maître-tailleur, Luxembourg, rue Zithe, 46 ;
 Membres : M. *Berscheid* Jean, maître-tailleur, Luxembourg, Avenue de la Liberté.
 M. *Gieres* Michel, maître-tailleur, Luxembourg, rue Zithe, 50 ;
 Suppléant : M. *Becker* Dominique, maître-tailleur, Esch-s.-Alzette, rue Charles Marx ;
 Expert-assesseur : M. *Keup* Lucien, maître-tailleur, chargé de cours professionnels, Luxembourg, rue de Neudorf, 80.

Modiste :

Président : M^{me} *Scheer-Schmit*, maître-modiste, Differdange, route d´Esch, 134 ;
 Membres : M^{me} *Baum-Weis*, maître-modiste, Luxembourg, rue Adolphe Fischer, 112 ;
 Melle *Jeanty* Joséphine, maître-modiste, Rumelange, rue de la gare, 11 ;
 Suppléant : Melle *Walsdorf* Margot, maître-modiste, Luxembourg, route d´Arlon, 19.

Tapissier-décorateur :

Président : M. *Teckes* Nicolas, maître-tapissier, chargé de cours professionnels, Bettembourg ;
 Membres : M. *Hengen* J.-P., compagnon-tapissier, Luxembourg, Boulevard Royal, 27 ;
 M. *Gross* Pierre, maître-tapissier, Pfaffenthal, rue des 3 glands ;
 Suppléant : M. *Kraemer* Jacques, maître-tapissier, Dudelange, rue de l´usine, 77.

Carreleur :

Président : M. *Gruber* Louis, maître-carreleur, Luxembourg, rue de Strasbourg, 20 ;
 Membres : M. *Frascht* Lucien, maître-carreleur, Luxembourg, rue Jean l´Aveugle, 9 ;
 M. *Heiard* Eugène, comp.-carreleur, Bivange ;
 Suppléant : M. *Junck* Michel, maître-carreleur, Wasserbillig.

Mécanicien-dentiste :

Président : M. *Schætter* Fernand, maître-mécanicien-dentiste, Esch-sur-Alzette, rue de l´hôpital, 37 ;
 Membres : M. *Welfring* Charles, maître-mécanicien-dentiste, Luxembourg, rue Glesener, 57 ;
 M. *Goldschmit* Romain, chargé de cours professionnels, Luxembourg, Allée Schaeffer ;
 Suppléant : M. *Knepper* Albert, maître-mécanicien-dentiste, Luxembourg, rue des Primevères, 13.

Boucher :

Président : M. *Gaul* J.-P., maître-boucher, Diekirch ;
 Membres : M. *Schmit* Pierre, maître-boucher, Grevenmacher ;
 M. *Kremer* Alphonse, maître-boucher, Luxembourg, Avenue de la gare, 36 ;
 Suppléant : M. *Birringer* Nicolas, maître-boucher, Wasserbillig.

Serrurier et mécanicien -constructeur :

Président : M. *Calmus* Pierre, maître-serrurier, Luxembourg, rue du mur ;
 Membres : M. *Scholer* Georges, maître-serrurier, Luxembourg, rue des bains, 19 ;
 M. *Kirsch* François, Holzem ;
 Suppléant : M. *Hoffstetter* Bernard, maître-serrurier, Echternach.

Sellier et sellier-tapissier :

Président : M. *Pesch* Pierre, maître-sellier-tapissier, Bascharage ;
 Membres : M. *Pettinger* Nicolas, maître -sellier-tapissier, Hemsthal ;
 M. *Schrantz* (jr.), Troisvierges ;
 Suppléant : M. *Drohé* Alphonse, maître-sellier-tapissier, Septfontaines.

Mécanicien de vélos et de motos :

Président : M. *Flammang* Antoine, maître-mécanicien de vélos, Dudelange, route de Burange ;
 Membres : M. *Pelletier* J.-P., maître-mécanicien de vélos, Differdange ;
 M. *Silbereisen* Paul, Luxembourg-Howald, rue Eug. Welter, 86 ;
 Suppléant : M. *Schmitz* Jos., maître-mécanicien de vélos, Luxembourg, rue du curé, 28.

Mécanicien d'autos :

Président : M. *Wagner* René, maître-mécanicien d'autos, Luxembourg, Avenue M. Rodange, 27 ;
 Membres : M. *Scholer* J.-P., maître-mécanicien d'autos, Luxembourg, route de Neudorf, 222 ;
 M. *Schiltz* Jean, maître-mécanicien d'autos, Luxembourg, avenue Gaston Diderich, 297 ;
 Suppléant : M. *Huberty* Joseph, maître-mécanicien d'autos, Schifflange, rue basse, 32.

Carrossier-tôlier :

Président : M. *Steil* Michel, maître-carrossier, Luxembourg, Avenue Prince Henri, 11 ;
 Membres : M. *Conrardy* Jean, maître-carrossier, Luxembourg, rue Henri VII, 9 ;
 M. *Schwalen* Pierre, Luxembourg, rue François Boch ;
 Suppléant : M. *Klein* J.-B., maître-carrossier, Luxembourg, Avenue de la Fayencerie, 35.

Horloger :

Président : M. *Harpes* Auguste, maître-horloger, Mersch ;
 Membres : M. *Speller* Guillaume, maître-horloger, Luxembourg, Place d'Armes ;
 M. *Stauder* André, maître-horloger, Esch-s.-Alzette, rue Pasteur, 9 ;
 Suppléant : M. *Houillon* Joseph, maître-horloger, Kayl, rue Notre Dame.

Bijoutier :

Président : M. *Kass* Robert, maître-bijoutier, Luxembourg, Avenue Monterey ;
 Membres : M. *Becker* Nic. Ferd., maître-bijoutier, Luxembourg, rue Poincaré, 42 ;
 M. *Reichling* Raymond, maître-bijoutier, Walferdange, rue de Diekirch, 94 ;
 Suppléant : M. *Hoffmann* Henri, maître-bijoutier, Luxembourg, Mont Pilate, 6.

Opticien :

Président : M. *Weyler* Victor, maître-opticien, Esch-s.-Alzette, rue de l'Alzette, 21 ;
 Membres : M. *Ackermann* Ferd., maître-opticien, Luxembourg, Avenue de la Liberté, 18 ;
 M. *Welter* Paul, comp.-opticien, Rollingergrund ;
 Suppléant : M. *Berg* Joseph, maître-opticien, Luxembourg, coin Grand'rue et rue Beck.

Imprimeur :

Président : M. *Neys* Michel, maître-imprimeur, Beggen, rue F.A. Tinant, 61 ;
 Membres : M. *Meyer* J.-P., maître-imprimeur, Luxembourg, rue des Bains ;
 M. *Hoffman* Léon, maître-imprimeur, Luxembourg, Avenue du Bois, 13 ;
 Suppléant : M. *Wagner* Joseph, maître-imprimeur, Differdange.

Couturière :

- Président : M. *Kolmesch* François, maître-couturier, Luxembourg, rue des Bains, 17 ;
 Membres : M^{me} *Berweiler-Richard*, maître-couturière, Luxembourg, rue Glesener, 40 ;
 Melle *Reis* Suzanne, maître-couturière, Luxembourg, Avenue de la Porte-Neuve, 8 ;
 Suppléant : M^{me} *Jacquemin-Schwinnen*, maître-couturière, Luxembourg, rue M. Rodange, 7.

Plafonneur et Façadier.

- Président : M. *Wormeringer* Nic., maître-plafonneur, Luxembourg, Avenue V. Hugo, 104 ;
 Membres : M. *Gørgen* Gust., maître-plafonneur, Luxembourg, rue Beadouin, 50 ;
 M. *Perl* Michel, maître-plafonneur, Luxembourg, Avenue du Bois, 136 ;
 Suppléant : M. *Binsfeld* Léon, maître-plafonneur, Differdange, Place St. Thomas, 6.

Photographe :

- Président : M. *Fritz* Roby, maître-photographe, Luxembourg, Boulevard F.D. Roosevelt, 2 ;
 Membres : M. *Schneider* Pierre, maître-photographe, Luxembourg, rue Lacroix, 9 ;
 M. *Berg* Roger, Rodange, rue du Commerce, 12 ;
 Suppléant : M. *Jung* Nicolas, maître-photographe, Dudelange, rue du Commerce, 29.

Relieur :

- Président : M. *Glesener* Ernest, maître-relieur, Luxembourg, rue Glesener ;
 Membres : M. *Kesseler* André, maître-relieur, Ettelbruck, Grand rue ;
 M. *Thoss* Joseph, Luxembourg, Marché aux poissons ;
 Suppléant : M. *Schlechter* Léon, maître-relieur, Luxembourg, Boulevard de l'Alzette.

Sculpteur sur bois :

- Président : M. *Schintgen* Bernard, maître-sculpteur sur bois, Luxembourg, route d'Arlon, 23 ;
 Membres : M. *Hoscheid* Joseph, maître-sculpteur sur bois, Esch-s.-Alzette, rue de l'Alzette, 131 ;
 M. *Lehnertz* Georges, Dommeldange, rue Røsgen ;
 Suppléant : M. *Schmit* Lucien, maître-sculpteur sur bois, Luxembourg, Côte d'Eich, 39.

Tonnelier :

- Président : M. *Friederichs* Antoine, maître-tonnelier, Luxembourg, rue de Hollerich, 99 ;
 Membres : M. *Schumacher* Paul, maître-tonnelier, Peppange ;
 M. *Welsch* Nic., Luxembourg, route de Neudorf, 194 ;
 Suppléant : M. *Schmit* Lucien, maître-tonnelier, Bettembourg, rue Adolphe, 10.

Traiteur :

- Président : M. *Theisen* Paul, maître-traiteur, Luxembourg, rue Philippe, 3 ;
 Membres : M. *Hansen* Lucien, maître-traiteur, Esch-s.-Alzette, Avenue de la gare, 14 ;
 M. *Lemmer* Pierre, maître-traiteur, Luxembourg, Millewé, 80 ;
 Suppléant : M. *Hein* René, maître-traiteur, Ehnen.

Vitrier :

- Président : M. *Schneider* Guillaume, maître-vitrier, Esch-s.-Alzette, Place Norbert Metz ;
 Membres : M. *Fehlen* Joseph, maître-vitrier, Luxembourg, rue Adolphe Fischer, 106 ;
 M. *Berg* Roger, Rodange, rue du Commerce, 12 ;
 Suppléant : M. *Dahm* Henri, maître-vitrier, Ettelbruck, rue du Commerce, 36.

Maçon et fabricant de terrazzo :

- Président : M. *Werner* Jean, maître-maçon, Bettembourg ;
 Membres : M. *Peiffer* Michel, maître-maçon, Luxembourg, route de Neudorf ;
 M. *Bettendorf* Nic., Luxembourg, Montée de Clausen, 12 ;
 Suppléant : M. *Ollinger* Etienne, maître-maçon, Capellen.

Tailleur de pierres, sculpteur sur pierres et marbrier :

- Président : M. *Thomé* Christophe, maître-tailleur de pierres ;
 Membres : M. *Warnier* Achille, maître-tailleur de pierres, Weimerskirch, rue des Sources ;
 M. *Warnier* Rolf, Luxembourg, Allée Scheffer ;
 Suppléant : M. *Schou* J.-P., maître-sculpteur sur pierres et marbrier, Grevenmacher.

Mécanographe :

- Président : M. *Hansen* François, maître-mécanographe, Luxembourg, rue de la Porte-Neuve, 9 ;
 Membres : M. *Theis* Adolphe, maître-mécanographe, Esch-s.-Alzette, rue Xavier Brasseur, 8 ;
 M. *Polfer* Raymond, Bonnevoie ;
 Suppléant : M. *Goblet* Pierre, maître-mécanographe, Luxembourg, Place Wallis, 5.

Meunier :

- Président : M. *Altmann* Michel, maître-meunier, Schrassig ;
 Membres : M. *Dieschbourg* Emile, maître-meunier, Echternach, Neumühle ;
 M. *Dieschbourg* Fils, Echternach, Speckmühle ;
 Suppléant : M. *Wildschutz* Nicolas, maître-meunier, Kleinbettingen.

Mécanicien-orthopédiste-bandagiste :

- Président : M. *Moitzheim* Nicolas, maître-mécanicien-orthopédiste-bandagiste, Luxembourg, rue Philippe, 8 ;
 Membres : M. *Petin* Jean, maître-mécanicien-orthopédiste-bandagiste, Luxembourg, rue de Hollerich 13 ;
 M. *Wenandy* Joseph, Esch-s.-Alzette, rue Neuve, 17 ;
 Suppléant : M. *Jungblut* Armand, maître-mécanicien-orthopédiste-bandagiste, Luxembourg, rue des Genets, 20.

Peintre et peintre en autos :

- Président : M. *Schneider* Nicolas, maître-peintre, Wormeldange ;
 Membres : M. *Kremer* Jean-Joseph, maître-peintre, Luxembourg, rue des Bains, 7 ;
 M. *Federspiel* Robert, maître-peintre, Kayl, rue du Commerce ;
 Suppléant : M. *Klein* Joseph, maître-peintre, Luxembourg, Avenue Pasteur, 16.

Charpentier :

- Président : M. *Bodewing* Henri, maître-charpentier, Ettelbruck ;
 Membres : M. *Kiesel* Hubert, maître-charpentier, Luxembourg, rue de Bonnevoie, 8 ;
 M. *Storck* Jean, Luxembourg, Avenue de la Liberté, 49 ;
 Suppléant : M. *Coljon* Théodore, maître-charpentier, Beckerich.

Charron :

- Président : M. *Schmit* Auguste, maître-charron, Mamer ;
 Membres : M. *Urwald* J.-P., maître-charron, Grevenmacher ;
 M. *Kass* Joseph, maître-charron, Steinsel ;
 Suppléant : M. *Lorang* Antoine, maître-charron, Mersch.

Couvreur :

- Président : M. *Weiler* J.-P., maître-couvreur, Luxembourg, rue Victor Hugo, 10 ;
 Membres : M. *Kaffmann* Jean, maître-couvreur, Bettembourg, rue Collard, 32 ;
 M. *Karp* Antoine, Luxembourg, rue des Bains ;
 Suppléant : M. *Weyrig* Théo, maître-couvreur, Vianden.

Forgeron :

- Président : M. *Breyer* Joseph, maître-forgeron, Eich, rue d'Eich, 55 ;
 Membres : M. *Schmit* Henri, maître-forgeron, Bissen ;
 M. *Werne* Ady, Esch-s.-Alzette, rue du Viaduc, 81 ;
 Suppléant : M. *Hoffmann* Victor, maître-forgeron, Mensdorf.

Fourreur:

- Président: M. *Sand* François, maître-fourreur, Luxembourg, rue Louvigny, 13 ;
 Membres : M. *Scheitler* Emile, maître-fourreur, Luxembourg, Grand´rue, 21 ;
 M. *Jemming* Edouard, maître-fourreur, Luxembourg-Neudorf ;
 Suppléant : M. *Lævenfoss* Pierre, maître-fourreur, Luxembourg, Avenue de la gare, 21.

Fabricant de volets:

- Président : M. *Bech* Nicolas, maître-menuisier, Luxembourg, rue Marie-Adelaïde, 34 ;
 Membres : M. *Bernard* Charles, maître-fabricant de volets, Luxembourg, rue de Hollerich, 24 ;
 M. *Schanen* Antoine, Bertrange ;
 Suppléant : M. *Philippe* Fernand, maître-fabricant de volets, Luxembourg, Boulevard Grande-Duchesse
 Charlotte, 47.

Installateur-frigoriste :

- Président : M. *Wolter* Jules, maître-installateur-frigoriste, Luxembourg, rue du Moulin, 12 ;
 Membres : M. *Schieren* Albert, maître-mécanicien, Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse ;
 M. *Hoffmann* Mathias, maître -installateur -frigoriste, Luxembourg-Howald, rue Eugène
 Welter, 88 ;
 Suppléant : M. *Ruppert* Michel, maître -installateur -frigoriste, Luxembourg, rue Joseph Junck.

Ferblantier :

- Président : M. *Weynandt* Pierre, maître-ferblantier, Luxembourg, route d'Esch, 25 ;
 Membres: M. *Ackermann* Victor, maître-ferblantier, Luxembourg, rue du Fort Wallis, 18 ;
 M. *Stoos* Norbert, maître-ferblantier, Luxembourg, rue de la Semois ;
 Suppléant : M. *Gædert* Nicolas, maître-ferblantier, Ettelbruck, rue Prince Henri, 3.

Installateur sanitaire :

- Président : M. *Weynandt* Pierre, maître-installateur-sanitaire, Luxembourg, route d'Esch, 25 ;
 Membres : M. *Schræder* François, maître-installateur-sanitaire, Ettelbruck ;
 M. *Stoos* Norbert, maître-installateur-sanitaire, Luxembourg, rue François Boch, 62 ;
 Suppléant : M. *Brimeyer* Jos., maître-installateur-sanitaire, Luxembourg, rue Neyperg, 31.

Installateur de chauffage :

- Président : M. *Weber* Paul, maître-installateur de chauffage, Luxembourg, rue Adolphe Fischer, 133 ;
 Membres : M. *Ugen* Tony, maître-installateur de chauffage, Luxembourg, route de Longwy, 189 ;
 M. *Colling* Michel, Luxembourg, rue de la Boucherie, 14 ;
 Suppléant : M. *Weber* Charles, maître-installateur de chauffage, Dudelange, route de Burange, 169.

Menuisier :

- Président : M. *Besch* Nicolas, maître-menuisier, Luxembourg, rue Marie-Adelaïde, 34 ;
 Membres : M. *Hilger* Victor, maître-menuisier, Luxembourg, rue de Rollingergrund, 31 ;
 M. *Colling* Nicolas, comp.-menuisier, Eich, rue Emile Metz ;
 Suppléant : M. *Nieles* Fr., maître-menuisier, Dudelange, route de Burange, 67.

Pâtissier-confiseur:

- Président : M. *Rausch* Prosper, maître-pâtissier, Luxembourg, Grand´rue, 20 ;
 Membres : M. *Dammé* Jean, maître-pâtissier, Luxembourg, rue de la Reine, 1 ;
 M. *Muller* Alex, Luxembourg, rue des Glacis ;
 Suppléant : M. *Geisen* René, maître-pâtissier, Esch-s.-Alzette, rue de l'Alzette.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial* ; un extrait en sera transmis à chacun des intéressés pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 1^{er} juin 1949.

*Le Ministre du Travail,
 de la Prévoyance sociale et des Mines,
 Pierre Dupong.*

Agents d'Assurances agréés pendant le mois de mai 1949.

N° d'ordre	Nom et Domicile	Compagnies d'Assurances	Date
1	<i>Conrardy</i> François, Kopstal	La Luxembourgeoise	30. 5.49
2	<i>Fellens</i> Henri, Dudelange	La Fédérale; le Patrimoine	16. 5.49
3	<i>Kænig</i> Albert, Luxembourg	La Fédérale; le Patrimoine	10. 5.49
4	<i>Mitsch</i> Jean-Baptiste, Dalheim	La Zurich	9. 5.49
5	<i>Muller</i> Michel, Esch.-s.-Sûre	La Luxembourgeoise	6. 5.49
6	<i>Poncin</i> René, Boulaide	La Luxembourgeoise	30. 5.49
7	<i>Scholer</i> François, Alzingen	Le Foyer	30. 5.49

Commissions d'Agents d'Assurances annulées pendant le mois de mai 1949.

1	<i>Gilson</i> Guillaume, Esch.-s.-Sûre	La Luxembourgeoise	6. 5.49
2	<i>Oth</i> Henri, Luxembourg	Le Foyer	30. 5.49

Avis. — Santé Publique. — Vaccinations antivarioliques. — Par dérogation à l'arrêté du 9 mai 1949, M. le Dr. Jos. *Thoss*, médecin à Luxembourg-Eich, a été nommé médecin-vaccinateur, pour l'année 1949, dans les communes de Steinsel et Walferdange, en remplacement de M. le Dr. Fréd. *Roemké*. — 2 juin 1949.

Avis. — Administration des Ponts et Chaussées. — Par arrêté grand-ducal du 25 mai 1949, Monsieur Ferdinand *Kinnen*, conducteur à l'Administration des Ponts et Chaussées à Luxembourg, a été nommé au grade d'ingénieur à la même administration. — 28 mai 1949.

Avis. — Station agricole. — Par arrêté grand-ducal du 28 mai 1949, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à M. Jean *Grosbusch*, préposé de la Station expérimentale de chimie agricole à Ettelbruck, mis à la retraite pour cause de limite d'âge.

Par arrêté grand-ducal du même jour, M. Adolphe *Krier*, chimiste à la Station agricole de l'Etat à Ettelbruck, a été nommé préposé de cette Station. — 30 mai 1949.

Avis. — Association agricole. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite «Syndicat d'élevage chevalin de Biwer, commune de Biwer», a déposé au secrétariat communal l'un des doubles de l'acte de constitution, sous seing privé, dûment enregistré ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 9 juin 1949.

Avis. — Association agricole. — Mise en liquidation. — Conformément à l'art. 17 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association dite : «Laiterie de Bous, commune de Bous», a déposé au secrétariat communal une déclaration concernant sa mise en liquidation. — 9 juin 1949.

Avis. — Indigénat. — Par déclaration d'option faite le 16 juin 1947 devant l'officier de l'état civil de la Ville de Dudelange en vertu de l'art. 19, 3° de la loi du 9 mars 1940, la dame *Locatelli* Marguerite, veuve *Gudendorff* Jean-Pierre, née le 25 juillet 1922 à Calusco d'Adda, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Par déclaration d'option faite le 30 décembre 1946 devant l'officier de l'état civil de la Ville d'Esch-s.-Alzette en vertu de l'art. 38 de la loi du 9 mars 1940, le sieur *Cillien* Joseph, né le 3 novembre 1889 à Esch-s.-Alzette et y demeurant, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Par déclaration d'option faite le 1^{er} juillet 1947 devant l'officier de l'état civil de la Ville de Rumelange en vertu de l'art. 19, 3° de la loi du 9 mars 1940, la dame *Boreux* Georgine-Marie, épouse *Charpantier* Jean, née le 30 décembre 1921 à Ottange/Moselle, demeurant à Rumelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Avis. — Notariat. — Conformément aux dispositions de l'ordonnance r. g.-d. du 3 octobre 1841, sur le notariat, M. Carlo *Funck*, notaire à Junglinster, a été nommé dépositaire définitif des minutes de feu M. le notaire Philippe *Dupont* de Junglinster. — 7 juin 1949.

Avis. — Association syndicale. — Conformément à l'art. 6 de la loi du 28 décembre 1883, l'association syndicale libre pour le redressement et l'empierrement du chemin au lieu-dit «*ob Heddeit*» à Berchem, a déposé un double de l'acte d'association au Gouvernement et au secrétariat communal de Røser. — 8 juin 1949.

Avis. — Indigénat. — Par déclaration d'option faite le 18 février 1947 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach en vertu de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Fairon* Jeanne-Madeleine, épouse *Haller* Jean-Victor, née le 11 mai 1914 à Arlon/Belgique, demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Par déclaration d'option faite le 3 mars 1947 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange en vertu de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Antonini* Anne, épouse *Tolstoi* Aloyse, née le 5 février 1923 à Niedercorn et y demeurant, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Par déclaration d'option faite le 11 avril 1945 devant l'officier de l'état civil de la ville de Luxembourg en vertu de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Bassani* Onisia, épouse *Hettinger* François-Théodore, née le 17 novembre 1920 à Arsie/Italie, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Par déclaration d'option faite le 31 mai 1945 devant l'officier de l'état civil de la Ville de Luxembourg en vertu de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Konz* Catherine-Françoise, épouse *Bellion* René-Pierre, née le 20 février 1916 à Serrig, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Emprunts communaux. — Tirage d'obligations.

Communes et sections intéressées.	Désignation de l'emprunt	Date de l'échéance	Numéros sortis au tirage		Caisse chargée du remboursement
			100	500	
Betzdorf-Olingen	20.000 fr. à 3,5% de 1900	1.7.1949	10, 36, 63, 92, 135.		Banque Internatio- nale à Luxembourg
Luxembourg-Hamm	19.900 fr. à 3,5% de 1896	1.7.1949	30, 42, 55, 62, 98, 142.		id.
Manternach-Berbourg	20.000 fr. à 3,5% de 1898	1.7.1949	59, 95, 104, 153, 169, 194		id.
Mertert-Wasserbillig	43.000 fr. à 3,5% de 1897	1.7.1949	32, 62, 102.	6, 37.	id.
Rosport	46.000 fr. à 3,5% de 1897	1.7.1949	11, 36, 78, 127.	10, 47.	id.
Steinfort	150.000 fr. à 4% de 1919	1.8.1949	30.	40, 61, 85, 111, 121, 135, 165, 194, 255, 277.	id.

— le 25 mai 1949.

Avis. — Titres au porteur. — Suivant notification de l'intéressé en date du 7 juin 1949 mainlevée pure et simple a été donnée de l'opposition formulée par exploit de l'huissier Fél. *Jansen* à Luxembourg, le 2 octobre 1946 en tant que cette opposition porte sur vingt-six actions privilégiées de la société anonyme. Minière et Métallurgique de Rodange, savoir: Nos 8313, 8314, 8355, 8391, 8392, 8517, 8993, 8994, 9304 à 9308, 9418 à 9420, 9592, 9593, 30091 à 30095, 30387, 45946 et 45947 sans désignation de valeur.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 22 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 8 juin 1949.

Avis. — Titres au porteur. — Il résulte d'un exploit de l'huissier N. *Wennmacher* à Luxembourg en date du 4 juin 1949 qu'il a été fait opposition au paiement du capital et des intérêts de vingt-cinq obligations de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 5% de 1932 (Florins P.B.), savoir :

a) Nos 158, 289, 327, 377, 973, 1199, 1200, 1201, 1251, 1252, 1540, 2099, 2709, 2759, 3176, 6057, 6058, 6068, 6606, 6607, 6691, 6692 et 6693 d'une valeur nominale de mille florins P. B. chacune ;

b) Nos 239 et 1123 d'une valeur nominale de cinq cents florins P. B. chacune.

L'opposant prétend que les titres en question ont été détruits accidentellement.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 8 juin 1949.

Emprunt communal. — Tirage d'obligations.

Commune de Kautenbach.

Emprunt de la section de Merkholtz auprès de la Banque Générale du Luxembourg du 27.12.1938.

Date de l'échéance : 1^{er} janvier 1949.

Numéros sortis au tirage : 13 et 60.

Caisse chargée du remboursement : *Banque Générale du Luxembourg.* — 4 juin 1949.

Avis. — Jury d'examen. — Le Jury d'examen pour le droit se réunira en session extraordinaire du lundi, 11 juillet, au samedi, 23 juillet 1949, dans une des salles du Palais de Justice à Luxembourg, pour procéder à l'examen de MM. Henri Beck de Luxembourg et Gustave Graas d'Esch-sur-Alzette, récipiendaires pour le deuxième examen du doctorat en droit (régime ordinaire), ainsi que de MM. Paul Brucher de Luxembourg, Joseph Hoffmann de Gilsdorf, Jacques Mersch de Luxembourg, Edouard Pauly de Luxembourg et Jean Wagner de Grevenmacher, récipiendaires pour le doctorat en droit (régime spécial).

L'examen écrit pour tous les récipiendaires aura lieu le lundi, 11 juillet 1949, de 9 heures à midi et de 15 heures à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. Graas au jeudi, 14 juillet 1949, à 15 heures ; pour M Beck au même jour, à 17,30 heures ; pour M. Mersch au samedi, 16 juillet 1949 à 15 heures ; pour M. Hoffmann au lundi, 18 juillet 1949, à 15 heures ; pour M. Brucher au mardi, 19 juillet 1949, à 16 heures ; pour M. Pauly au jeudi, 21 juillet 1949, à 15 heures et pour M. Wagner au samedi, 23 juillet 1949, à 15 heures. — 7 juin 1949.

Avis. — Santé Publique.

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons pendant le mois de mai 1949.

CANTONS	Fièvre typhoïde		Fièvre Paratyphoïde		Diphtérie		Coqueluche		Scarlatine		Variole		Affections puerpérales		Méningite infectieuse		Dysenterie		Encéphalite léthargique		Tuberculose Pulmonaire		Tuberculose autres organes		Rougeole		Polioomyélite anter. aigue		Trachome		Blennorrhagie Syphillis		Alastrim		Varioloïde								
	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D							
Luxembg.-ville	2	1	—	—	1	—	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	5	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
Luxembg.-camp.	—	—	2	—	1	—	—	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
Esch-s.-Alz.	—	—	3	—	4	—	14	1	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18	3	—	1	14	—	—	—	—	—	—	—	2	3	—	—	—	—				
Capellen	—	—	—	—	—	—	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Mersch	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Diekirch	—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Redange	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Wiltz	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Clervaux	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Vianden	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Grevenmacher ...	—	—	2	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	1	1	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Echternach	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Remich	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Mois de mai 1949	2	1	8	—	11	—	23	2	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	31	10	5	2	37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Mois de mai 1948	—	—	52	—	16	—	1	—	11	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

4 juin 1949.

C.F.L.

Société Nationale des Chemins de fer luxembourgeois.

Siège social : Luxembourg, Place de Metz, 2.
(Loi du 16 juin 1947.)

Les instruments de ratification de la Convention ferroviaire belgo-franco-luxembourgeoise du 17 avril 1946 ont été déposés aux archives du Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg le 1^{er} mars 1949, conformément à l'article 13 de la Convention.

Le Conseil d'Administration, prévu à l'article 13 des Statuts et nommé pour une durée de 6 ans, est composé comme suit :

- MM. Jean *Metzdorff*, conseiller de Gouvernement, demeurant à Luxembourg, président ;
René *Logelin*, conseiller de Gouvernement, demeurant à Luxembourg, administrateur ;
Félix *Bruck*, ingénieur, demeurant à Luxembourg, administrateur ;
Ferdinand *Wirtgen*, conseiller de Gouvernement, demeurant à Luxembourg, administrateur ;
Christian *Calmes*, secrétaire de Légation, demeurant à Luxembourg, administrateur ;
ces cinq représentant l'Etat Grand-Ducal ;
- MM. Max *Duchscher*, industriel, demeurant à Wecker, administrateur, représentant la Chambre de Commerce luxembourgeoise ;
Arthur *Daubenfeld*, docteur ès sciences politiques, demeurant à Luxembourg, administrateur, représentant le Groupement sidérurgique luxembourgeois ;
Mathias *Berns*, secrétaire de la Centrale Paysanne, demeurant à Keispelt, administrateur, représentant la Représentation officielle de l'Agriculture luxembourgeoise ;
Jean *Schilling*, agent des C.F.L., demeurant à Luxembourg, administrateur ;
Eugène *Herriges*, agent des C.F.L., demeurant à Luxembourg, administrateur ;
Léon *Stoffel*, agent des C.F.L., demeurant à Luxembourg, administrateur ;
ces trois derniers représentant le personnel des C.F.L. ;
- MM. Marcel *Malderez*, secrétaire général au Département des Communications à Bruxelles, vice-président ;
Fernand *Muuls*, ministre plénipotentiaire au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur à Bruxelles, administrateur ;
Luc *Charles*, conseiller juridique au Département des Communications à Bruxelles, administrateur ;
Léon *Antoine*, directeur du Service Commercial de la Société Nationale des Chemins de fer belges à Bruxelles, administrateur ;
Alfred *Magain*, inspecteur général des Finances, chef du Cabinet de Monsieur le Ministre des Finances à Bruxelles, administrateur ;
tous les cinq représentant le Gouvernement belge ;
- MM. Edouard *Dorges*, secrétaire général au Ministère des Travaux Publics et des Transports à Paris, vice-président ;
Paul *Bargeton*, ambassadeur de France au Ministère des Affaires Etrangères à Paris, administrateur ;
Roger *Besnard*, chef de Service, Adjoint au Directeur Général des Chemins de fer et des Transports du Ministère des Travaux publics et des Transports à Paris, administrateur ;
Louis *Lagnace*, secrétaire général adjoint, directeur du Cabinet de Monsieur le Président de la Société Nationale des Chemins de fer français à Paris, administrateur ;
Pierre *Du Pont*, sous-directeur au Ministère de l'Economie Nationale à Paris, administrateur ;
tous les cinq représentant le Gouvernement français.
- Dans sa séance du 4 avril 1949, le Conseil d'Administration a nommé M. Jean-Pierre *Musquar*, ingénieur, demeurant à Luxembourg, directeur du Réseau, conformément à l'article 24 des Statuts.

Le Gouvernement a approuvé cette nomination, par décision prise en Conseil, le 4 avril 1949.

Par délibération du 4 avril 1949, le Conseil d'Administration a délégué les pouvoirs suivants :

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, délègue la gestion journalière des services des C.F.L. au Directeur du Réseau.

La gestion journalière comprend toutes les mesures d'exécution nécessaires au bon fonctionnement du Réseau, à l'exception notamment des mesures ci-après réservées à la décision du Conseil d'Administration ou de son Président :

Les affaires à traiter avec les administrations et les pouvoirs publics ;

les ordres et instructions à caractère réglementaire ;

les mesures dont chacune engage des dépenses ou des recettes supérieures à 100.000.— fr. par exercice budgétaire ou qui engagent la Société pour une durée supérieure à trois ans ;

les aliénations, les acquisitions, les inscriptions et main-levées d'hypothèques, les échanges de biens ou de droits immobiliers ;

les mesures tarifaires ;

les décisions concernant l'engagement, le commissionnement et l'avancement du personnel. Ces décisions sont prises :

pour les agents auxiliaires : par le chef de service et approuvées par le Directeur. Les engagements se feront dans les limites budgétaires fixées par le Conseil d'Administration ;

pour le personnel du cadre permanent : sur proposition du chef de service, par le Directeur et approuvées par le Président ;

pour le personnel hors statut : sur proposition du Directeur, par le Président en accord avec le Conseil d'Administration.

Le Directeur peut consentir lui-même toute délégation qu'il juge utile, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil.

Les mesures engageant des dépenses ou des recettes supérieures à 100.000.— francs et pour autant qu'elles ne dépassent pas 500.000.— francs ne pourront être prises que par le Directeur conjointement avec le Président.

Toute ordonnance de liquidation de dépenses dépassant 100.000.— francs devra porter les signatures conjointes du Directeur et du Président ou de son délégué.

Le Directeur fera régulièrement rapport de sa gestion au Conseil d'Administration ; il tiendra le Conseil notamment au courant de tous engagements, commissionnements et nominations du personnel.

Le Président en fera autant pour toute nomination approuvée ou faite par lui.

En outre, le Président a pouvoir :

1) de faire toute acquisition de biens immobiliers dont la valeur ne dépasse pas 100.000.— francs ;

2) de signer les factures de paiement adressées à la Caisse générale du Réseau pour verser sur le compte chèque postal du Conseil les sommes nécessaires au paiement des indemnités, rémunération, frais de route et de séjour dus à MM. les Administrateurs.

Le Président seul a la signature du compte chèque postal du Conseil d'Administration.

Le Président peut subdéléguer ses pouvoirs.

En vertu de l'article 21 des Statuts la Société plaide en justice sous la dénomination « C.F.L. », pour suites et diligences de son Conseil d'Administration, représenté par son Président.
